



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASSE NORMANDIE

Organise le 24 avril 2022 avec le concours du COTENTIN AUTO CLUB

Un slalom dénommé : **slalom Valognais**

Cette compétition compte pour : la coupe des slaloms 2022, le championnat de la Ligue de Normandie 2021 et le 47ème Challenge de Basse-Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 8 en date du 20/01/2022 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 76 en date du 20/01/2022.

Organisateur technique

Nom : RENOUF Francis, en qualité de président représentant la Cotentin Auto Club

Adresse : 2 le Ferrage 50690 HARDINVEST

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Laetitia LEVALLOIS.....Licence n°245180

Commissaires Sportifs : Danielle LEMASLE.....Licence n°1087

Roger GIRARD.....Licence n°23809

Directeur de Course : Francis GROUD..... Licence n°8035

Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : Jean Denis JOSSELicence n°34725

Commissaires Techniques : Michel TOUPETLicence n°40894

Didier LEGROS.....Licence n°180481

Claude OLLIVIER.....Licence n°16353

Chargés des relations avec les concurrents : Remy LETELLIER..... Licence n°17209

Chronométreurs : Philippe DESFOUXLicence n°2780

Marilyne ERNOUFLicence n°235012

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 19 avril 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés sur le site asabn.fr et les pilotes pourront vérifier l'enregistrement de leur engagement sur le site.

Vérifications administratives le samedi 23 avril 2022 de 16 h00 à 19 h 00 et le Dimanche 24 avril 2022 de 7h30 à 9h30

Lieu : au secrétariat administratif sous la tente.

Vérifications techniques le samedi 23 avril 2022 de 16h00 à 19 h00 et le dimanche 24 avril 2022 de 7h30 à 9h45

Lieu rue de la Bretonnerie à Valognes

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 24 avril 2022 à 8h00

Lieu : structure pour le collège près de la direction de course (voir implantation générale)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais **chronométrés** à 10heures

Essais non chronométrés le dimanche 24 avril 2022 de 8h30 à 10h00

Essais chronométrés le dimanche 24 avril 2022 de 10h00 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 15.

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 24 avril 2022 à 13 heures 30
- 2^{ème} manche le dimanche 24 avril 2022 à l'issue de la première manche
- 3^{ème} manche le dimanche 24 avril 2022 à l'issue de la deuxième manche
- 4^{ème} manche le dimanche 24 avril 2022 à l'issue de la troisième manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 24 avril 2022 à 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu podium près du chronométrage

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : route de la Bretonnerie et route Hue de Caligny à Valognes

Remise des prix le dimanche 24 avril 2022, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, au podium

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DAVID HAUTEMANIERE.

Adresse ZA Le Haut Gelé 50310 MONTEBOURG.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

RAS

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Nadège Renouf- 1 ter le foc de haut-50340 ST CHRISTOPHE DU FOC – tel : 06.70.30.51.66

Mail : renoufnadege@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 20 avril 2022 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 10 avril 2022 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 €.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 70 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) Challenge de Basse Normandie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom valognais a le parcours suivant (voir plan) sur la zone d'Armanville à Valognes

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 ou 4 manches (voir art.1.5p).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : rue du bois de la coudre à Valognes

Arrivée : rue Julien Travers à Valognes

Longueur du parcours : 1350 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés route de la Bretonnerie et route Hue de Calligny.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 14 août 2021

Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ, près du départ au podium
- Pendant les vérifications au parc des vérifications sous la tente, secrétariat administratif
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : secrétariat administratif près du podium de 8h00 à 19h00.

Téléphone permanence n° 06 76 28 93 31

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Valognes Téléphone n° 02 33 95 70 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 ou 4 manches. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} temps sera pris en considération

Les classements provisoires seront affichés à 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au podium de chronométrage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Aucun prix en espèces ou chèque ne sera remis

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Aux 3 premiers du classement général : 1 coupe

Aux premiers de chaque groupe : 1 coupe

Aux premiers de chaque classe : 1 coupe

Aux premiers du groupe loisir, de la catégorie VHC et de la catégorie Classic (si besoin)

Aux commissaires (ou lots si possible)

NB : Les coupes (groupe et classe) ne sont pas cumulables

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Annexe : Plan du parcours

